

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 12 MARS 2018 : DELIBERATION N° 11**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 5 MARS 2018**

**L'an deux mille DIX-HUIT le DOUZE MARS à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - I FRATINI - L.A.DE BEJARRY**

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

**Marie-Christine MORETTI (à Yves ZUMSTEIN)**

**Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)**

**Patricia REMIENS (à Jeannine PAQUE)**

**Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)**

**Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCCOCIOLO)**

**Naëlle TAJDIRT (à Samia SERHANI)**

**Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)**

**Valérie ZATAR (absente de la question 1 à 4 : pouvoir donné à Marie-Pierre ROPITAL et présente à partir de la question n° 5 : budget primitif)**

**EXCUSE(E)S :**

**Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC**

**OBJET N° 5 : Budget Primitif 2018 - Ville.**

Il est proposé à l'assemblée communale d'adopter le BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2018. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses (Voir tableau ci-dessous).

**Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal :**

- D'adopter le BUDGET PRIMITIF 2018

			FONCTIONNEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 965 126,00	45 965 126,00	45 965 126,00
+			+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	0,00
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>			<b>45 965 126,00</b>	<b>45 965 126,00</b>
			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	16 764 129,00	16 764 129,00	16 764 129,00
+			+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00	0,00
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			<b>16 764 129,00</b>	<b>16 764 129,00</b>
			TOTAL	
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>			<b>62 729 255,00</b>	<b>62 729 255,00</b>

**Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal :**

- D'adopter le BUDGET PRIMITIF 2018

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**AVEC :**

**Vote : par chapitre - voir tableau ci-après**

**Dépenses de fonctionnement :**

- contre 5 (groupe : Maubeuge Toujours)
- Pour : 29

**Recettes de fonctionnement :**

- Pour : 34

**Dépenses d'investissement :**

- contre 5 (groupe : Maubeuge Toujours)
- Pour : 29

**Recettes d'investissement :**

- pour 34

- **Adopte** le BUDGET PRIMITIF 2018

**Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses (voir tableau ci-dessus)**

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**



**NOTE SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2018**



**SOMMAIRE**

<b>I. Cadre général .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Budget principal.....</b>	<b>4</b>
A. Section de fonctionnement.....	5
1. Recettes de fonctionnement.....	5
2. Dépenses de fonctionnement .....	6
B. Section investissement.....	7
1. Recettes d'investissement.....	7
2. Dépenses d'investissement.....	8
3. La dette.....	8
<b>III. Principaux ratios .....</b>	<b>9</b>

## I. Cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc aux obligations ci-dessus, elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Avec 30 722 habitants en 2017, Maubeuge est la ville la plus importante de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe. La ville est adhérente de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), qui compte 127 785 habitants (base CA 2016). La ville avait deux budgets annexes : le camping et la maison du tourisme. Le budget « maison du tourisme » a été clôturé le 31/12/2016, la compétence ayant été transférée à la CAMVS. Le Budget « camping » a été clôturé le 31/12/2017.

## II. Budget principal

### BUDGET PRIMITIF 2018

#### VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
<b>45 965 K€</b>	73%	<b>45 965 K€</b>
<b>Investissement</b>		
<b>16 764 K€</b>	27%	<b>16 764 K€</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		
<b>62 729 K€</b>		<b>62 729 K€</b>

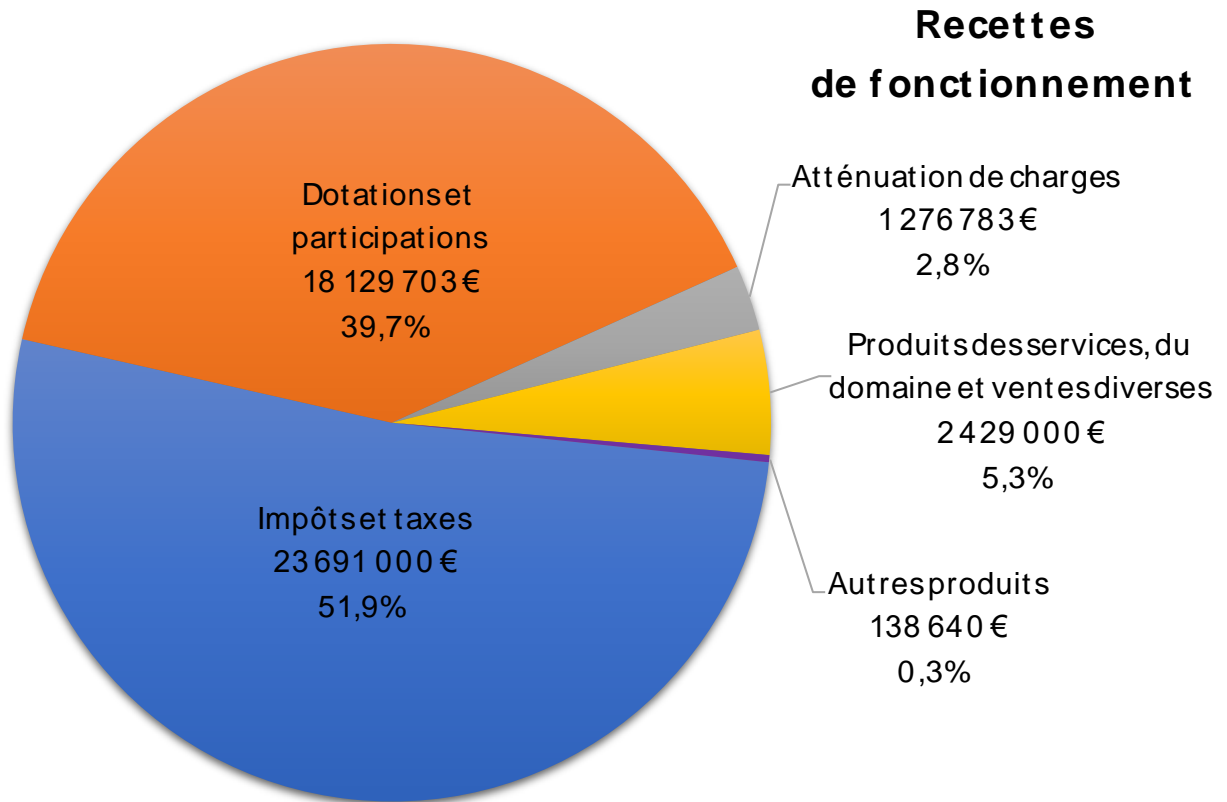
73% des dépenses de la ville sont prévues pour son fonctionnement 46 millions €.

27% des dépenses de la ville sont prévues pour l'investissement 17 millions €.

Le budget 2018 proposé est stable : +0.25% soit 155 898€ (vs 2017).

**A. Section de fonctionnement**

**1. Recettes de fonctionnement**



La commune perçoit les impôts « ménages » : taxe d’habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

La Communauté d’Agglomération Maubeuge Val de Sambre perçoit l’ancienne part départementale de la taxe d’habitation, les anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux et les taxes sur les surfaces commerciales.

Les taux d’imposition communaux prévus en 2018 sont identiques à ceux de 2017.

- TAXE D’HABITATION : 30,07%
- FONCIER BÂTI : 28,40%
- FONCIER NON BÂTI : 46,63%

En 2018 la commune prévoit :

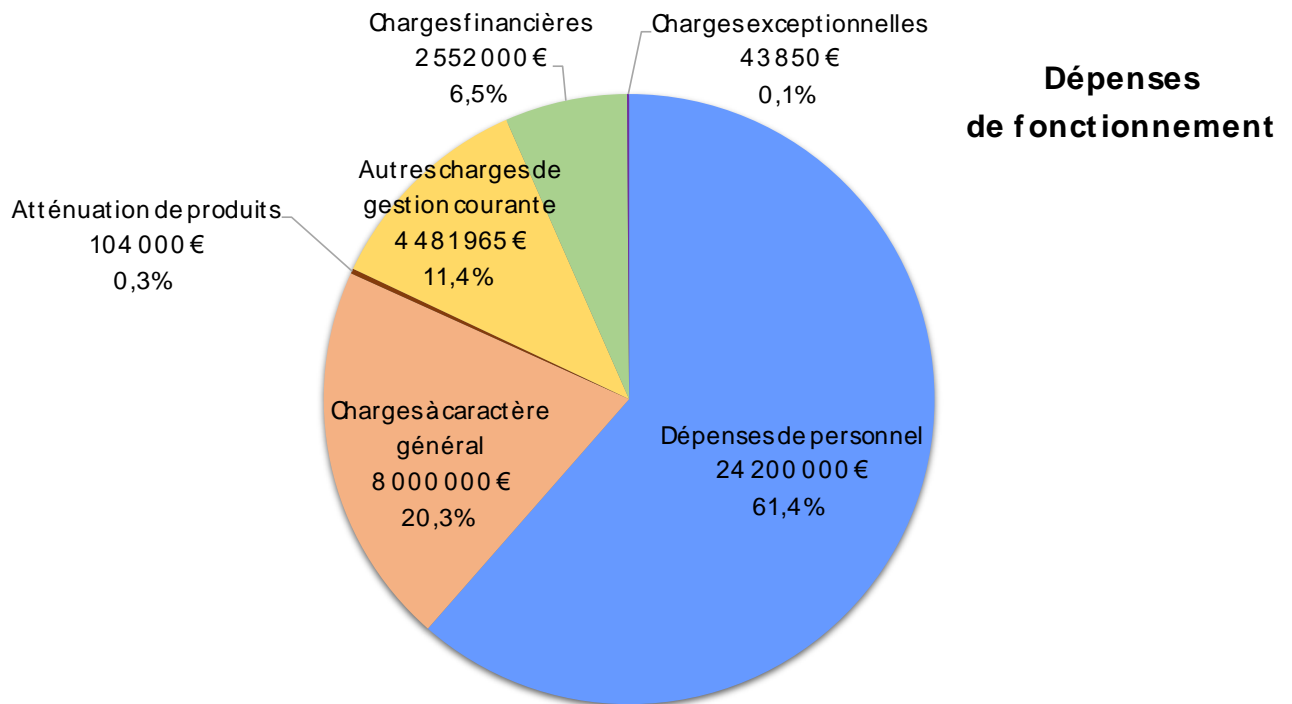
- 15.1 millions d’€ pour les taxes foncières et d’habitation ;
- L’attribution de compensation versée par la CAMVS (reversement de la fiscalité de la CAMVS à la ville 6.9 millions d’€) et la dotation de solidarité communautaire 257K€ ;
- Autres taxes 1.3 millions d’€ (Taxe consommation finale électricité, droits de place, taxe sur la publicité extérieure...)



**NOTE SYNTHETIQUE  
BUDGET PRIMITIF 2018**

- Les dotations de fonctionnement (Dotation forfaitaire et Dotations de Solidarité Urbaine) 13.5 millions d'€ ;
- Les compensations fiscales de l'Etat liées à certaines exonérations 1.5 millions d'€ ;
- La Dotation Politique de la Ville (DPV) 1.4 millions d'€ (Celle-ci a été obtenue afin de financer des projets d'investissement tels que le plan écoles) ;
- 2.4 millions d'€ de recettes pour les prestations municipales.

**2. Dépenses de fonctionnement**

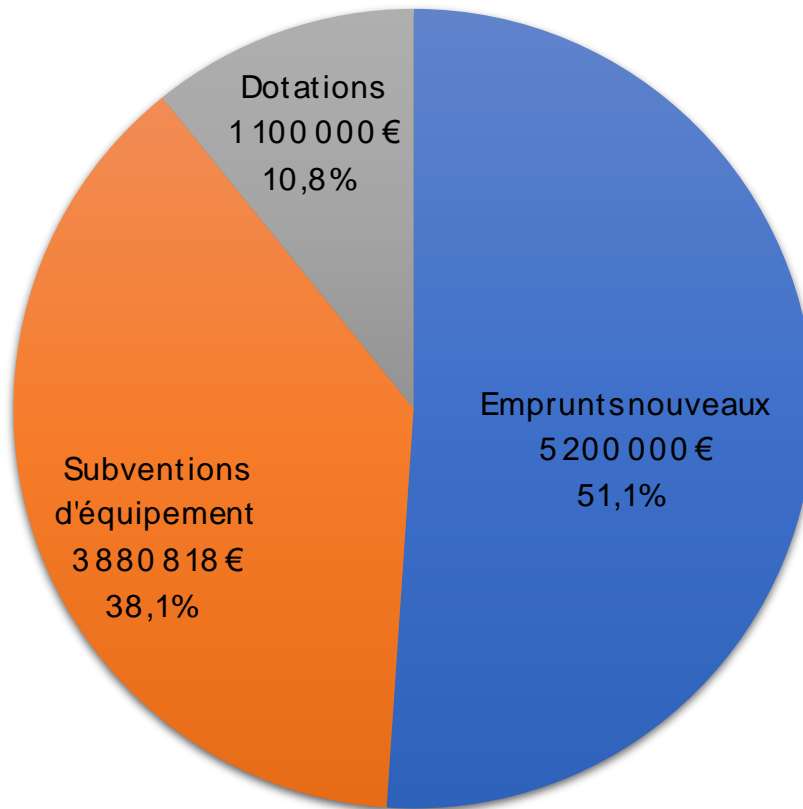


Les principales dépenses prévues sont les suivantes :

- 24.2 millions d'€ de masse salariale ;
- 8 millions d'€ de charges d'exploitation : prestation de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures... ;
- 2.5 millions d'€ de charges financières ;
- 2.7 millions d'€ de subventions aux associations (Subventions, CEJ, politique de la ville...) ;
- 1.1 millions d'€ de subvention au CCAS.

**B. Section investissement**

**1. Recettes d'investissement**

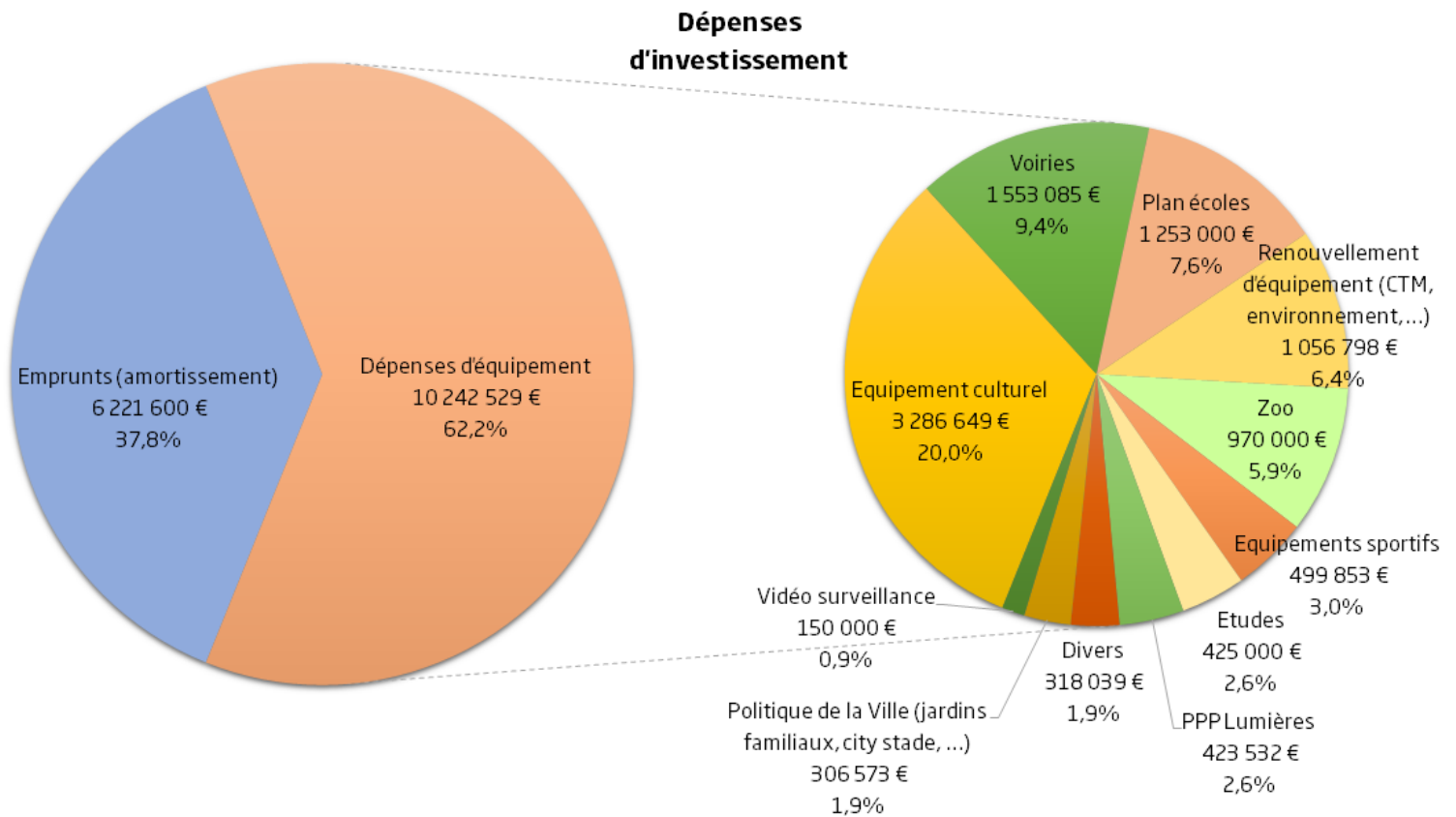


**Recettes  
d'investissement**

Les recettes d'investissement sont prévues à 10.1 millions d'€ et sont constituées :

- Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente 1 million d'€ ;
- Des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département) 3.9 millions d'€ ;
- Des emprunts auprès des établissements de crédits 5.2 millions d'€.

## 2. Dépenses d'investissement



Le remboursement de la dette en capital est prévu à 6.2millions d'€ en 2018, soit 37.8% de la dépense.

10.2 millions d'€ seront consacrés aux dépenses d'équipement de la ville. L'effort d'équipement de la commune est important.

## 3. La dette

Au 1 janvier 2018, le capital restant dû de la dette est de 87 418K€ (dont 5.3 millions d'€ pour le BEA Mabuse), contre 85 748€ au 1 janvier 2017. Depuis 2015, 96% de la dette est sécurisée.

DETTE	2 017	2 018
Encours	85 747 613,82 €	87 418 014,98 €
Nombre d'emprunts	34,00	36,00
Durée de vie moyenne	9 ans, 1 mois	9 ans, 1 mois
Taux moyen de l'exercice	3,03%	2,85%

La ville prévoit un désendettement en 2018, en effet une mobilisation d'emprunts de 5.2 millions d'€ est prévue contre un remboursement de la dette existante de 6.2 millions d'€.

### III. Principaux ratios

La ville de Maubeuge est « surclassée » dans la strate 40 000 – 80 000 habitants.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 281	1 269
2	Produit des impositions directes/population	495	626
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 486	1 450
4	Dépenses d'équipement brut/population	343	259
5	Encours de dette/population	2 672	1 118
6	DGF/population	449	244
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61.45%	60.00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99.86%	94.30%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23.09%	17.90%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	179.74%	85.70%